

# Allocution de Monsieur le Secrétaire général

**T**enir un séminaire sur le sujet «terminologie et développement» est une idée qui s'est imposée tôt après le séminaire de Bordeaux de 1989.

On se rappellera que ce premier séminaire organisé par le Rint portait sur l'harmonisation des méthodes du travail terminologique, qui sont fort diverses étant donné la variété des situations linguistiques des pays membres et les divers objectifs poursuivis par les équipes de terminologues.

Or il est apparu, au fil des réflexions et des discussions, que les diverses fonctions de la terminologie avaient des liens, plus ou moins apparents selon les cas, avec le développement. Quels étaient ces liens? Comment décrire les rapports qui s'établissent ou peuvent s'établir entre terminologie et développement? La terminologie peut-elle constituer une avenue vers le développement?

De telles interrogations méritaient qu'on s'y arrête. Et c'est ainsi qu'a germé l'idée de consacrer un séminaire du Rint à cette importante question.

D'une façon plus précise, on souhaitait par ce séminaire:

- Décrire les problématiques, les situations et contextes qui sont rattachés au développement et qui requièrent l'intervention de la terminologie;
- Exposer les solutions que peut apporter la terminologie aux problèmes que posent ces contextes, situations et problématiques;
- Présenter des cas nationaux actuels d'utilisation de la terminologie comme la solution de problèmes posés par le développement;

- Montrer comment, en raison de sa constitution et des spécialistes qui l'animent, le Rint peut contribuer à la réalisation des actions en faveur du développement.

## La terminologie et le développement

Cette réflexion a été amorcée à Rabat, en 1991, au cours du premier volet du séminaire.

Les participants ont alors traité plus particulièrement de:

- Formation, communication et développement;
- Terminologie, traduction et développement;
- Organisation nationale de la terminologie.

Parmi les conclusions auxquelles ils sont parvenus, et qui devraient servir de base aux discussions que nous entreprenons aujourd'hui, j'aimerais rappeler les éléments suivants. Tout d'abord, il semble que la langue peut être, tout à la fois, un obstacle au développement et au transfert des connaissances, tout comme un moyen pour y parvenir lorsque certaines conditions sont réunies. Il faut ainsi que les langues en question soient suffisamment développées, sur le plan terminologique notamment, pour constituer un véhicule adéquat de communication, et de communication scientifique et technique. Une deuxième condition est que ces langues doivent connaître une diffusion certaine auprès de locuteurs témoignant d'une bonne compétence linguistique à l'oral et d'un niveau de littératie<sup>(1)</sup> plus que

(1) On entend ici par *littératie* la culture de l'écrit, c'est-à-dire la capacité et la propension à l'utilisation du langage écrit (lecture et écriture) dans la communication et dans les activités cognitives.

suffisant. Ceci met en cause l'alphabétisation et l'enseignement dans les langues que l'on souhaite aménager, deux domaines où la terminologie joue un rôle fondamental dans le développement d'un outil de conceptualisation et de communication, ainsi que dans le transfert et l'appropriation des connaissances.

Enfin, il faut noter la nécessité pour ces langues de jouer un rôle important non seulement dans les institutions nationales d'un pays, mais également dans les activités de recherche et de production, ce qui leur donne un statut de fait qui permet leur développement continu. Le statut juridique d'une langue ne suffit pas à en faire une langue d'usage réel, d'où l'importance de mettre en place des politiques linguistiques, formulées - les autres n'étant guère garantes du développement linguistique continu - afin d'asseoir l'aménagement linguistique devant accompagner le développement social et économique de nos pays. Déjà en 1984, Jean-Claude Corbeil écrivait : « Nous sommes convaincu qu'apparaîtra bientôt évident à tous qu'il ne peut y avoir développement sans aménagement linguistique ni aménagement linguistique sans terminologie: tout se tient ici, à cause des fonctions essentielles de la langue et des langues dans le moindre aspect de la vie personnelle et collective. »

Notre séminaire, nous l'espérons, contribuera à démontrer cette interaction entre l'aménagement linguistique et le développement.

## Le Rint et le développement terminologique

Quel rôle le Rint peut-il jouer dans l'aménagement linguistique? Cette question peut sembler oiseuse,

dans la mesure où cette organisation a été créée à cette fin. Mais il convient de préciser ce que le Rint peut accomplir. C'est en fait dans la composition du Réseau et dans son plan de développement qu'il faut chercher les réponses.

Le Rint est un rassemblement d'organismes nationaux à vocation terminologique mandatés par les gouvernements pour œuvrer à la réalisation des objectifs fondamentaux de développement linguistique. Ces organismes sont des services gouvernementaux chargés de mettre en œuvre des politiques linguistiques, des centres de recherche scientifique en terminologie, des universités. Toutes les facettes de la terminologie sont représentées au sein du Rint, qu'il s'agisse de la recherche théorique, de la recherche appliquée, y compris la recherche sur le développement d'aides informatiques au développement terminologique, la production et la diffusion et l'implantation des terminologies, la traduction spécialisée et l'aménagement linguistique dans son ensemble. Le Rint constitue donc un regroupement unique d'expertises diverses et complémentaires.

Par ailleurs, le Rint s'est donné un plan de développement, dans lequel les activités se structurent selon quatre axes (travaux terminologiques, information et diffusion, recherche fondamentale et appliquée, et formation), plan qui se complétera par un plan d'action qui sera soumis au Comité d'orientation du Rint à la suite de ce séminaire.

Les domaines d'action choisis par le Rint peuvent couvrir une bonne partie des besoins définis par l'Agence de coopération culturelle et technique dans un document récent intitulé « Propositions pour un plan d'aménagement linguistique (espace francophone du Sud) ». Notre réseau peut contribuer à plus d'un titre à la mise en place des offices des langues, notamment par la formation pratique, par la recherche

methodologique et par les ressources documentaires qu'il diffuse. Le Rint est d'ailleurs cité dans ce document comme l'un des partenaires auxquels l'Agence souhaite s'associer pour la réalisation de ce plan d'aménagement. En organisant ce séminaire sur la terminologie et le développement, les membres du Rint ont voulu manifester concrètement leur désir de participer activement au développement des langues nationales de la francophonie du Sud.

Par ailleurs, les membres du Rint souhaitent également, par d'autres activités, donner suite à un vœu exprimé par le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, M. Paul Germain, dans un rapport présenté au Conseil supérieur de la langue française, et qui se lit comme suit : « Il est bien clair qu'il faut assurer continûment le travail de néologie et de terminologie indispensable si l'on veut que le français soit une langue moderne d'expression scientifique et technique. Il s'agit d'une œuvre à mener en constante coopération avec tous les pays francophones. » Cette importante question est au centre des préoccupations de notre séminaire et correspond aux principaux objectifs du Rint. Les communications présentées ici et les discussions qui suivront seront autant de manifestations des intentions et des capacités du Rint en cette matière.

*Louis-Jean Rousseau,  
Secrétaire général du Rint.*